



## Village d'Alizay Service urbanisme



**Vous avez des travaux en projet ?  
La première étape : les déclarer !**



### LE SAVIEZ-VOUS ?

#### Tout projet de travaux extérieurs nécessite une autorisation préalable

Avant de commencer vos travaux, une autorisation d'urbanisme est souvent obligatoire. Cela permet de vérifier leur conformité aux règles d'urbanisme applicables à Alizay.

#### Quelle autorisation pour quels travaux ?

##### Déclaration Préalable (DP)

- Ravalement de façade
- Pose de clôture ou portail
- Changement de fenêtres ou toitures
- Extension <40 m<sup>2</sup>
- Annexe <20 m<sup>2</sup>
- Division de terrain sans voirie (hors ABF)

##### Permis de Construire (PC)

- Construction neuve
- Extension >40 m<sup>2</sup>
- Changement de destination avec modification de façade

##### Permis d'Aménager (PA)

- Division de parcelles avec création de voies
- Division de terrain sans voirie (Zone ABF)
- Lotissements, aménagements communs

#### Comment préparer votre dossier ?



**En ligne :** se connecter sur :  
<https://gnau.seine-eure.fr/gnau>

##### En dépôt papier en mairie :

1. Télécharger sur <https://www.alizay.fr> imprimer et remplir le formulaire adéquate.
2. Joindre les divers plans et photos demandés.
3. Déposer votre dossier complet à l'accueil de la mairie.

#### UN SERVICE PUBLIC À VOTRE ÉCOUTE



Le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, en lien avec la mairie d'Alizay, est au service des habitants pour vous accompagner dans vos démarches.

##### Des difficultés

##### pour effectuer vos démarches en ligne ?

Le service d'Assistance Municipale Informatique Solidaire (AMIS) peut vous accompagner dans vos démarches sur rendez-vous.  
Contact : 02 32 98 93 30



#### INFOS ET CONTACTS

Mairie d'Alizay : 02 32 98 93 30  
[urbanisme@alizay.fr](mailto:urbanisme@alizay.fr)  
Sur rendez-vous uniquement.

Communauté d'Agglomération  
Seine-Eure : 02 32 50 85 50  
<https://www.agglo-seine-eure.fr/>

#### NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE URBANISME



A compter du 1er mai 2025 :  
les rendez-vous à la mairie d'Alizay  
sont obligatoires pour vous accompagner  
dans vos démarches.